Compagnie générale d'entreprise des

CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

CA Oppermann et Cie. 69 rue de Provence à Paris

CHEMIN DE FER D'ORANGE A NYONS

Demande de Concession

A M le Préfet de Vaucluse

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous demander, par la présente, la concession du Chemin de Fer d'intérêt local d'Orange à Nyons, pour une durée de 99 ans sans autres subventions du Département ni de l'Etat, que leurs concours, suivant les précédents ordinaires, aux travaux d'établissement des digues de la rivière l'Eygues, qui intéressent, à la fois, le Chemin de fer et les communes riveraines.

Tracé

La longueur totale de la ligne est de 39 kilomètres 900 mètres. Elle part du pont sur l'Eygues, prés d'Orange où elle se raccorde, par une courbe de 500 métres de rayon, au chemin de fer de Lyon à la Méditerranée. En suivant toujours la rive droite de l'Eygues, elle passe par, ou près Sérignan, Camaret, Sainte Cécile, Cairanne, Tulette, Saint Roman, Saint Maurice Villedieu, Vinsoble, Mirabel et aboutit à Nyons, chef lieu d'arrondissement du département de la Drôme. Le rayon minimal des courbes est de 500 m (au lieu de 300 m que l'on admet d'ordinaire).

Profil en Long

La pente de la ligne est, en quelque sorte, uniforme et très faible, suivant constamment le cours de la rivière. Elle est, en augmentant graduellement depuis Orange jusqu'à Nyons, de 0.0025 -0.0043- 0.0054- 0.006- 0.0061- 0.0069, c'est à dire que le minimum de pente ne dépasse pas 7 millimètres par mètre, au lieu de 30 mm que l'on admet ordinairement pour limite dans les chemins de fer d'intérêt local.

Profil en Travers

La ligne sera à une seule voie, 1,50 mètre d'axe en axe des rails, avec rails de 16 Kilogrammes système Vignoles, sur longrines, machines locomotives de 20 Tonnes et matériel de wagons mixtes, du système dit Américain.

Ouvrages d'art

La ligne sera établie, en grande partie, sur une digue continue de 3.50 mètre à 3,00 mètre de largeur en couronne, et partie en terre plein sur la rive droite de l'Eygues, suivant les nécessités locales et la défense contre les inondations. Comme ouvrages d'art, il n'y aura qu’un pont rail de 16 mètres de débouché, un autre pont de 3.50 mètres et une série d'aqueducs sous la voie, variant de 0,40 m à 1,50 m de débouché pour l'écoulement des eaux venant des ravins voisins.

Gares et stations

Les gares et stations seront au nombre total de sept, savoir:

- Orange (embranchement)
- Sérignan - Camaret
- Ste Cécile - Cairanne
- Tulette - St Roman
- St Maurice - Villedieu
- Vinsobres - Mirabel
- Nyons (arrivée)

Nous vous serions très vivement reconnaissants, M le Préfet, de vouloir bien soumettre d'urgence notre proposition au Conseil général, afin de pouvoir obtenir encore une solution pendant la présente session.

Nous sommes prêts, d'ailleurs, a déposer un cautionnement ou une garantie provisoire que l'on pourrait fixer à 20 000 Fr, par exemple, pour ne pas grever l'entreprise de frais trop considérables.

La haute sollicitude, pour tout ce qui peut contribuer au développement industriel, agricole et commercial de votre département nous fait espérer que vous voudrez bien nous donner une solution favorable et, dans l'attente de votre réponse, nous sommes à l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Préfet,

Vos très humbles et très dévoués serviteurs,

C A OPPERMANN, Ancien ingénieur des ponts et chaussées,

BOURGOIN, Ingénieur civil,

LOSTIE de KERHOR, Ingénieur civil.

le 8/11/1871